ERGOSWISS
table lift systems

ERGOSWISS AG
Nöllenstrasse 15
9443 Widnau
Schweiz / Switzerland

Telefon +41 (0) 71 727 0670
Telefax +41 (0) 71 727 0679
EMail info@ergoswiss.com
Internet www.ergoswiss.com

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous déclarons par la présente que pour les systèmes de levage que nous avons livrés avec les variantes d'exécution :

- Types de pompes : PA, PB, PF, PX
- Types d'entraînements : PXA, PXB, PXD, PXX
- Types de vérins : CB, CD, CE, CG, CH, CI, CX
- Types d'unités linéaires : LA, LAF, LA-R, LA-RF, LB, LD, LD-E, LH, LX
- Types de pieds de table : TA, TQ, TU, TX, QS
- Types de colonnes de levage : SL, SM, SQ, SF, SK, SX, SLA, SLG, SLX

sont conformes aux normes et directives suivantes, en toute bonne foi:

- Directive EU 2015/863 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHs).
-
- Directive européenne 2002/96/EG relative à la prévention des déchets d'équipements électriques et électroniques (WEEE).

- Règlement EG 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

- PAK (contrôle et évaluation des hydrocarbures aromatiques polycycliques lors de l'attribution du label GS), selon ZEK 01.1.-08.
  En particulier pour les composants suivants (points de contact) :
  - Télécommandes par câble : A+B, D, VD, SCT, LTC, Haut-Bas, Memory, Front, T6, HSU, XX
    - Pièces en plastique et film
  - Manivelle amovible et rabattable
    - Poignée de manivelle et corps de manivelle
  - Commandes : compact-e, SCT, LTC, iSMPS, XX
    - Boîtier en plastique
  - Fiche et câble d'alimentation : EU, CH, US, XX
  - Tuyau hydraulique PA 202
  - Solutions de batteries : PXD, iSMPS, XX
    - Batterie interchangeable, coque de maintien et station de charge

- Directive EU 2006/122/UE Utilisation de substances dangereuses PFOS (sulfonates de perfluorooctane)

- Directive EU Utilisation de substances dangereuses PFAS (composés alkyles perfluorés et polyfluorés)

- Règlement (EU) 2019/1021 Utilisation de substances dangereuses POP (polluants organiques persistants)

Widnau, 12. octobre 2023
Martin Keller
Directeur CEO